



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 12942

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la situation des opérateurs de téléphonie et d'internet Il voudrait connaître les droits et les devoirs de l'opérateur historique, France Télécom, et des autres opérateurs en cas de dégroupage partiel ou total. De plus, plusieurs usagers éprouvent des difficultés quant au dépannage des installations. Il voudrait connaître les responsabilités portées par les opérateurs concernant les garanties de dépannage, et notamment celles de l'opérateur historique sur les infrastructures de celui-ci.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12942

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7934

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)